

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 janvier 2021

Présents : Jacques ANDURAND, Jean-François AYROLES, Robert BALBARIE, Hervé LEONARD, Marie-Hélène LEYDET, Martine MERLIN, Damien POUJADE, Pierre PRADILLON, Marianne SABIDO, Didier THAMIE, Marion VAUR, Christian VERGNE.

Absents : Jessica DAVID, Romain MONBERTRAND.

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Hervé LEONARD.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LEYDET.

Mr le Maire ouvre la séance à 19h.

1/ Création d'un contrat aidé à temps partiel.

Didier Bouges, employé municipal, devrait partir à la retraite dans deux ans. Il faudra alors le remplacer. L'Etat propose le Contrat Unique d'Insertion, contrat de travail conclu entre l'employeur, qui va percevoir une aide financière, et le salarié, qui va bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle. Ce type de recrutement est intéressant car il pourrait déboucher sur un contrat d'embauche définitif.

Par l'intermédiaire de Pôle Emploi, un jeune garçon de Leyme, Mr Guillaume Luconi, âgé de 26 ans, a formulé sa demande. Mr le Maire propose de retenir sa candidature. Le contrat (de 20 heures par semaine) débuterait le 1^{er} février. Concernant sa rémunération, l'Etat participerait à hauteur de 80 %.

L'ensemble des conseillers approuvent cette proposition.

2/ Enfouissement des réseaux secs sur la route de Lacapelle . Examen des devis de la FDEL.

Dans le centre-bourg l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a été réalisé. Les travaux avaient débuté dans la rue principale ; puis une seconde tranche avait concerné la rue du Pont Carral, la route de Leyme, la place du foirail et la rue du foirail.

Les riverains de la route de Lacapelle souhaiteraient également l'enfouissement des lignes bordant cette chaussée. Mr le Maire a pris acte de cette demande et

s'est renseigné auprès d'Enedis et d'Orange. Concernant les réseaux électriques, le coût s'élèverait à 124 000 euros HT avec une participation de 85 % de la FDEL. Pour ce qui est des lignes téléphoniques, le montant des travaux serait de 23 483 euros sans aucune participation de la part d'Orange.

Le Maire propose de rencontrer les riverains pour leur demander précisément quel est leur souhait ? C'est à eux de le formuler, mais leur demande concerne peut-être prioritairement l'éclairage public. Si tel est le cas, pourquoi alors ne pas installer des candélabres solaires ? Ce type de lampadaire est alimenté par l'énergie solaire, c'est-à-dire qu'il est équipé de panneaux solaires qui captent la lumière du soleil pendant la journée, ce qui permet de produire de l'électricité qui est stockée dans des batteries, puis restituée la nuit pour l'éclairage. De plus, l'installation est facile et rapide (absence de câblage électrique et de tranchées).

Ce dossier sera examiné de nouveau dès que la rencontre avec les riverains aura eu lieu.

A propos de l'éclairage public : le Grand-Figeac a pris la compétence de l'éclairage public et perçoit en contrepartie, de la part de la commune, une attribution de compensation. Celle-ci est versée chaque année et est prévue pour trois ans. Sur la partie « fonctionnement », on avait prévu 5 134 euros et sur la partie « investissement », 20 000 euros.

Pour les années 2021 à 2023, Mr le Maire souhaite diminuer l'attribution de compensation (AC). Il propose de ne pas changer le montant de l'AC pour les coûts de fonctionnement et de modifier le montant de l'AC concernant les investissements : on passerait d'une AC de 20 000 euros à 12 000 euros par an. Cela nous permettrait de faire des économies sur notre budget de fonctionnement.

Tous les membres du conseil donnent leur accord.

3/ Projets d'actes de bail à construction et bail à réhabilitation. Société Polygone. Maison diocésaine.

Rappelons que le projet de la maison diocésaine consiste en la création, par la société Polygone, de deux logements dans la maison diocésaine et de deux pavillons mitoyens pour personnes âgées. Les parcelles concernées sont mises à disposition par bail emphytéotique auprès de Polygone pour une durée de 55 ans au bout desquels la commune redevient propriétaire de l'ensemble.

Convention de bail à réhabilitation entre la commune d'Aynac et la société Polygone : celle-ci s'engage à réaliser la réhabilitation de la maison diocésaine afin de créer deux logements à caractère social.

Bail à construction : la commune cède les parcelles à la société Polygone. Polygone s'engage à réaliser, sur ce terrain loué, deux pavillons mitoyens à usage d'habitation comprenant chacun un logement et un jardin.

Après examen des projets d'actes de bail, les conseillers jugent que des éclaircissements et des précisions sont nécessaires. Mr le Maire propose de reporter ce dossier à une date ultérieure.

Questions diverses.

1- Commission extra-municipale

17 personnes ont manifesté le désir de faire partie de cette commission afin de s'impliquer dans la vie de la commune. La 1^{ère} réunion est prévue samedi 30 janvier à 14h30 pour une première prise de contact.

2- Opération cœur de village : réunion des commerçants

Les travaux relatifs à la rénovation du réseau d'assainissement vont être terminés. Conformément à l'opération cœur de village, l'aménagement du centre-bourg va bientôt débuter. Comme cela avait été fait lors de l'élaboration du projet, une rencontre avec les commerçants est prévue afin de déterminer certaines modalités relatives aux travaux sur la voirie.

3- Pont à proximité du stade

Après le contrôle de l'APAVE le 2 décembre 2020 (société spécialisée dans le contrôle d'installations techniques), Mr le Maire a dû prendre un arrêté prévoyant l'interdiction de passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur le pont. Un portique indiquant le tonnage et la dimension des véhicules à respecter est mis en place.

